

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-sept, le VINGT NEUF NOVEMBRE, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 23 Novembre 2017 et par affichage du 23 Novembre 2017, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
présents..... 44	
procurations..... 11	
absents 6	

Etaient présents :

- Andilly :
- Attainville :
- Bouffémont :
- Deuil-la Barre :
- Domont :
- Enghien-Les-Bains :
- Ezanville :
- Groslay :
- Margency :
- Moisselles :
- Montlignon :
- Montmagny :
- Montmorency :
- Piscop :
- Saint-Brice-sous-Forêt :
- Saint-Gratien :
- Saint-Prix :
- Soisy-sous-Montmorency :

Daniel FARGEOT,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN, Fabrice FLEURAT,
Philippe SUEUR (à partir du rapport n° 13), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, Fabienne PINEL, Luc-Eric KRIEF (à partir du rapport n° 5),
Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
/
Alain LORAND, William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI,
Julien BACHARD, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Karine BERTHIER, Natacha VIVIEN,
Jean-Pierre ENJALBERT,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,
Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Christine MORISSON à Joël BOUTIER, François ROSE à Patrick FLOQUET, Muriel HOYAUX à Michèle BERTHY, François DETTON à Claude ROBERT, Christian LAGIER à Alain LORAND, Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL à Michel LACOUX, Didier LOGEROT à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO,

Absents : Jérôme CHARTIER, Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 12), Marc POIRAT, Luc-Eric KRIEF (aux rapports n° 1 à 4), Jean-Claude LEVILAIN, Anne BERNARDIN, Gérard BOURSE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Bertrand DUFOYER est désigné pour remplir cette fonction.

HABITAT – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

OBJET : SUBVENTIONNEMENT DE L'OPERATION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX NEUFS EN VEFA, 18 BIS RUE CHARLES DE GAULLE, A ANDILLY REALISEE PAR FRANCE HABITATION (DOSSIER H17-009)

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20171129-DL2017-11-29_12
-DE
Date de télétransmission : 05/12/2017
Date de réception préfecture : 05/12/2017

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil de Communauté a mis en place un soutien à la production de logements sociaux venant s'ajouter à l'inventaire SRU sur l'ensemble des communes membres de Plaine Vallée.

Une convention type a été approuvée engageant contractuellement le bénéficiaire à respecter les critères de subvention et la communauté d'agglomération Plaine Vallée à verser la subvention selon les modalités prévues.

La société FRANCE HABITATION envisage la production par construction neuve en VEFA de 21 logements sociaux prévus à Andilly, 18 bis rue Charles de Gaulle. Il est prévu 6 PLS, 8 PLUS et 7 PLAI.

Les critères de subventionnement autorisent le financement à hauteur de 21 000 €.

Dès lors, il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le soutien financier de la communauté d'agglomération à hauteur de 21 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention.

Tel est l'objet de la présente délibération qui a été présentée à la commission des finances et de l'administration générale du 20 novembre 2017.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°7 de la CAVAM en date du 16 décembre 2015 approuvant le PLHI sur les 9 communes de son périmètre,

VU la délibération n°19 du 18 mai 2016 engageant la procédure d'élaboration du PLHI couvrant l'ensemble du périmètre de Plaine Vallée,

VU la délibération n°12 du 28 juin 2016 instaurant un soutien à la production de logements sociaux sur l'ensemble des communes de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le soutien à la production de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU sur l'ensemble du territoire de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par la société FRANCE HABITATION pour le projet de production de 21 logements sociaux neufs en VEFA, dont 6 PLS, 8 PLUS et 7 PLAI prévus à Andilly, 18 bis rue Charles de Gaulle,

<p>Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20171129-DL2017-11-29_12 -DE Date de télétransmission : 05/12/2017 Date de réception préfecture : 05/12/2017</p>

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale du 20 novembre 2017,

Ayant entendu l'exposé de Madame EUSTACHE-BRINIO présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ACCORDE la participation de la communauté d'agglomération à l'opération de production neuve en VEFA par la société FRANCE HABITATION de 21 logements sociaux, dont 6 PLS, 8 PLUS et 7 PLAI prévus à Andilly, 18 bis rue Charles de de Gaulle.

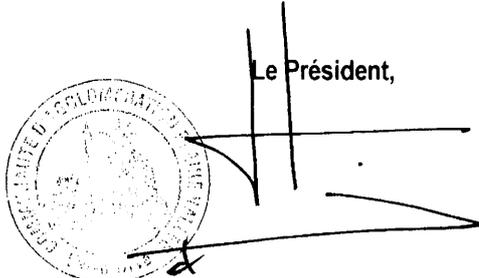
ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à hauteur de 21 000 €.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention avec la société FRANCE HABITATION, ainsi que tout acte afférent à la participation financière de la communauté d'agglomération à cette opération.

ARTICLE 4 : DIT que cette subvention concerne l'autorisation de programme n° 20170001 et que les crédits de paiement seront inscrits au compte 70/20422 du budget primitif 2018.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 08/12/2017.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20171129-DL2017-11-29_12
 -DE
 Date de télétransmission : 05/12/2017
 Date de réception préfecture : 05/12/2017

Acte à classer

DL2017-11-29_12

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-05T17-48-44.00 (MI208576875)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20171129-DL2017-11-29_12-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Programme Local de l'Habitat Intercommunal - Subventionnement de l'opération de 21 logements sociaux neufs en France Habitat
18 bis rue Charles de Gaulle à Andilly réalisée par France Habitat

Date de décision : 29/11/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logementActe : 12_PLHI_Subv opération 21 lgts à Andilly_H17-009.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/12/17 à 17:48

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 05/12/17 à 17:48

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 05/12/17 à 17:54